

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.119

L'An deux Mille Seize, le 3 octobre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry REGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Didier QUENTIN
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : APPEL À PROJET FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC) – REDYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ – RÉNOVATION DES MARCHÉS ET DE LA SONORISATION DU CENTRE-VILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIPL) AINSI QU'À TOUT AUTRE PARTENAIRE POTENTIEL

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2016, l'assemblée délibérante a approuvé l'inscription de la Ville de Royan dans une dynamique volontariste de rénovation des marchés, ainsi que de mise aux normes d'équipements publics (sonorisation du centre-ville), afin de redynamiser le commerce de proximité. Pour mener à bien cette politique, le Conseil Municipal a sollicité par délibération n° 16.031, des subventions auprès du :

- Fonds d'Intervention étatique pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets, à destination du commerce de proximité sédentaire ou non sédentaire,

- Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) qui accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissements liés à la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, ainsi que la revitalisation ou le développement des bourgs-centres.

Afin de soutenir la modernisation et l'adaptation de ces activités, d'améliorer le cadre de vie du commerce de proximité et ses conditions d'accessibilité, la Ville de Royan, les associations de commerçants locaux et les chambres consulaires ont élaboré, en ce sens, des fiches-projets pour le FISAC. Les taux maxima de subvention FISAC, sous réserve d'acceptation des projets, sont portés à hauteur de 30 % pour les dépenses de fonctionnement et 20 % pour celles liées à l'investissement.

Le dossier FISAC porté par la Ville, ses partenaires et acteurs, que sont les associations de commerçants (l'association des commerçants du centre-ville - Royan Shopping, l'association du Marché du Parc, l'association du Marché Central - AIMCR+) et les chambres consulaires (la Chambre du Commerce et d'Industrie – Antenne de ROYAN, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), ciblent des actions sur Royan, portant sur trois axes déclinés en 9 actions :

- Axe 1 : Amélioration de la qualité de l'offre commerciale sur les marchés (réhabilitation du Marché du Parc, programme d'animations et communication Marché du Parc, modernisation du Marché Central, développer les animations de l'espace) ;
- Axe 2 : Animation de l'offre commerciale de centre-ville (communication, site internet, animatrice cœur de ville Royan Shopping) ;
- Axe 3 : Qualification de l'environnement urbain et commercial (création hot spot WIFI – nouvelles technologies, sonorisation).

Ces mêmes axes ont été développés pour la sollicitation du FSIPL par la Ville de Royan, pour le projet de rénovation des marchés et de la sonorisation du centre ville.

Les montants des travaux indiqués dans la délibération n° 16.031 du 14 avril 2016 nécessitent d'être réajustés. En effet, il convient de retenir les montants exacts, en fonction des devis remis par les entreprises. Le coût des travaux d'investissement à mettre en œuvre, pour la rénovation des marchés et la sonorisation du centre-ville est donc réparti comme suit :

- réhabilitation du Marché du Parc	190 380,80 €
- modernisation du Marché Central	49 845,90 €
- bornes WI-FI	26 216,00 €
- sonorisation	14 018,30 €

soit un coût global ramené à 280 461,00 € H.T., au lieu de 285 644,00 € H.T. annoncé dans la délibération précitée.

- ⇒ Financement du FISAC demandé (20 % du montant H.T.) 56 092,20 €
- ⇒ Financement du FSIPL demandé (soit 40 % du montant H.T.) 112 184,40 €

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, pour la rénovation des marchés et de la sonorisation du centre-ville ;
- de valider l'engagement de principe de la Ville de Royan, dans le cadre de l'appel à projet FISAC 2015, articulé autour des 3 axes et des 9 fiches actions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local,
- Vu le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,
- Vu le décret n° 2015-542 du 15 mai 2015 définissant le nouveau cadre du FISAC,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'abroger la délibération du Conseil Municipal n° 16.031 du 14 avril 2016,
- de valider l'engagement de principe de la Ville de Royan, dans le cadre de l'appel à projet FISAC,
- de cibler les actions sur Royan, portant sur les axes suivants :
 - amélioration de la qualité de l'offre commerciale sur les marchés,
 - animation de l'offre commerciale de centre-ville,
 - qualification de l'environnement urbain et commercial.
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une subvention auprès du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), portant sur les axes précités, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter une aide financière pour le projet de rénovation des marchés et de la sonorisation du centre-ville,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Intervention étatique pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), portant sur les axes précités, ainsi qu'auprès de tout autre partenaire susceptible d'apporter une aide financière, pour améliorer le cadre de vie du commerce de proximité et ses conditions d'accessibilité, articulé autour des 3 axes et des 9 fiches actions précitées,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 octobre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO